

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-o-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 4 JUIN 2025

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 12
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 15

Date de convocation : 27 mai 2025.

Date de publication : 11 juin 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Bernard COTTIN, Dominique JOBARD, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Sophie DUMONTEL, Corinne MERLIN, Marie-France AULAS et Laure SEYDOUX.

Excusé(es) : M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, MM. Loïc COLTEL, Willy BONFY, Benoît MEILHAC, Fabrice THERVILLE.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : M. Bernard COTTIN.

Objet : 2025/0406/039 – Travaux de voirie 2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le programme des travaux de voirie au titre de l'année 2025 et indique que suite à divers ajouts, le nouveau coût global de cette opération s'élève à 61 282.50 € HT, soit 73 539.00€ TTC.

Après avoir entendu l'exposé du projet, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet présenté ;
- d'autoriser le Maire à :
 - signer le devis de l'entreprise COLAS afin d'effectuer les travaux ;
 - signer tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire
Pour avoir été reçu le

10 JUIN 2025

EN PREFECTURE DE SAÔNE ET LOIRE

Pour copie certifiée conforme
Le 10 juin 2025,
Le Maire, Robert LUQUET

